

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 93

Artikel: Discrimination quand tu nous tiens !... : [1ère partie]

Autor: Nicod-Robert, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice : EMILIE GOURD

Organe officiel des Informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Janvier 1969 - N° 93

57^e année

Rédact. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1093 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00

Publicité :
Annonces suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.— Suisse
Fr. 8.75 Etranger

Abonnement
de solidarité féminine :
Fr. 10.—
Abonnement de soutien
Fr. 15.—
y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

Discrimination quand tu nous tiens!..

Nous sortons tout juste de cette « Année 1968 des Droits de l'Homme » au cours de laquelle tous les moyens d'information ont été largement employés pour tenter de faire respecter partout et dans tous les domaines les droits de n'importe quel être humain. Mais aussi au cours de laquelle de nombreuses atteintes à la dignité et aux droits de l'homme ont continué à être enregistrées.

Cette année et ces efforts auront-ils servi à quelque chose ?

C'est en tout cas l'année 1968 qu'a choisie le gouvernement anglais pour répondre clairement aux syndicats réclamant depuis des années l'égalité des salaires masculins et féminins (actuellement, dans les industries, 10,4 pour les femmes contre 21,3 pour les hommes). Et en ces termes : l'Etat ne peut accorder l'égalité de salaire aux femmes et, en même temps, garantir des augmentations annuelles aux hommes « toutes les catégories de salariés, y compris les travailleurs masculins mal payés, seraient alors obligés d'attendre ».

Les femmes, elles, ont l'habitude d'attendre. Qu'elles continuent !

C'est aussi l'année qu'ont choisie les Groupements patronaux vaudois pour prétendre ceci : depuis que l'égalité de rémunération du corps enseignant a été réalisée, les jeunes gens se détournent de la profession ; il faudrait leur accorder un supplément si l'on ne veut pas que l'enseignement devienne une profession exclusivement féminine.

Nous voyons mal, quant à nous, des licenciés s'abstenir de postuler des situations de maîtres d'école secondaire simplement parce qu'ils estiment indignes d'eux d'être payés comme les enseignantes licenciées. Leur prêter une telle réaction est faire injure à leurs esprits formés à l'école de la rigueur et de l'honnêteté du raisonnement.

Par contre, rigueur et honnêteté semblent inconnus des mouvements patronaux, du moins dans ce cas précis qui constitue, nous l'espérons, une exception, une erreur...

Comment estiment-ils possible de tirer, en 1968, des conclusions sur les effets d'une égalité de rémunération, celle-ci n'ayant été réalisée qu'en 1967 ?

Pourquoi passent-ils sous silence le fait qu'avant 1967 déjà on enregistrerait une grave pénurie d'enseignants ? Pourtant, les maîtresses étaient alors moins payées que les maîtres...

Toujours selon le texte des groupements patronaux, l'égalité de rémunération est inéquitable pour les hommes dont les charges de famille sont généralement plus lourdes. Qu'un célibataire homme gagne autant (à part les allocations qui ne représentent qu'un très faible pourcentage des revenus) qu'un père de famille de trois enfants, par exemple, ne les frappe pas. Il suffit que le célibataire soit

(Suite page 4)

La triste condition de la femme à travers les temps

constatée par EVELYNE SULLEROT

Il a fallu Evelyn Sullerot, spécialiste internationale de la sociologie féminine, pour écrire cette première histoire du travail des femmes qu'est « Histoire et sociologie du travail féminin », parue l'année dernière, aux Editions Gonthier, et qui fut, à l'origine, un cours donné à l'Université libre de Bruxelles à la demande de Claire Préaux, professeur et membre de l'Académie royale de Belgique. Dédié « à toutes celles et à tous ceux qui déplorent le travail des femmes comme un trait affreux de notre époque moderne » et particulièrement à ceux qu'on entend proférer cette petite phrase : « Maintenant que la femme travaille... » (et pourtant, y en a-t-il eu, des millions et millions de travailleuses de l'Antiquité à nos jours, peinant dans des conditions si différentes de celles des travailleurs !), ce livre de près de 400 pages se lit, à vrai dire, comme un roman, tant il est vivant et clairement conçu. Et quelle richesse de documentation il représente si l'on songe qu'avant de le rédiger, Evelyn Sullerot a dévoré... 147 ouvrages sur la question, qu'elle défend d'ailleurs comme une thèse de doctorat !

C'est qu'Evelyn Sullerot a eu souvent l'occasion de se révolter pour nous toutes, par exemple quand un « monsieur du meilleur monde » lui affirmait que « la femme, c'est la beauté et la grâce, et qu'elle ne peut ni ne doit s'user au travail » et que l'épouse ravissante et oisive, en effet, de ce personnage ajoutait avec un certain bon sens : « Mon mari oublie de vous dire que depuis son enfance, et maintenant encore, ce sont des femmes — pas sa mère ni son épouse, mais des êtres du sexe féminin — qui ont lavé son linge sale, vidés ses ordures, nettoyé les planchers sur lesquels il pose les pieds, des femmes qui ont fait son courrier, obtenus ses numéros de téléphone, enregistré ses paquets à la poste, vendu ou emballé nombre de ses emplettes, préparé et servi sa nourriture. Mais celles-là, sans doute, sont des femmes sans être La Femme ! »

L'ANTIQUE CONCEPTION DU TRAVAIL

En fait, depuis la plus haute antiquité, on a toujours pensé que le travail des femmes n'en était pas un. Bizarre, n'est-ce pas ? Le prototype du travailleur a toujours été l'homme à biceps, le chasseur, le paysan, jamais la femme. Et pourtant, c'était elle qui, aux

premiers âges, transformait la laine des moutons en fils, les fils en tissu, le tissu en vêtements ; c'était elle qui transformait les grains qu'elle pilait en farine, la farine en galette, etc. Avec Mme Sullerot, nous nous demandons si, à cette époque lointaine, l'homme n'était pas, en fait, considéré comme travailleur parce qu'il fournissait des produits de son activité destinés aux autres et qu'il tirait sa subsistance de l'échange de ces produits et du prix de son activité, alors que son épouse cuisait, tissait, cultivait la terre et nourrissait les enfants et les bêtes le plus souvent pour les habitants de la maison où elle vivait, qu'ils soient famille ou maîtres. Ainsi l'on ne commencerait à parler de travail que lorsqu'il y a échange de services ou rémunération... Rien d'étonnant, alors, au fait qu'actuellement encore, la femme qui tient son ménage et élève ses enfants soit considérée comme une femme « qui ne travaille pas », alors qu'il est prouvé que ses heures de travail effectif dépassent largement celles de son mari ! « Femme marginale », « femme occupée chez elle » (« ménagère », disent les feuilles d'impôts), malheureuse assistée, impuissante, à la dégradation de son rôle. Pour avoir droit à la considération générale, elle doit fournir, outre son activité si absorbante de mère de famille, une activité rémunérée, la plupart du temps hors de chez elle.

Et pourtant, Evelyn Sullerot nous fait remarquer que même les concasseuses de minerais dans les mines de l'Antiquité et les esclaves tournant les meules et exécutant des corvées plus que pénibles, n'obtinrent pas d'être considérées par la société. Pas plus que les si habiles tisseuses d'or et de soie, au Moyen Age, ne reçoivent de véritable consécration sociale pour leur activité. Les hommes ont des idées toutes faites sur la destinée inévitable de la femme : « Il est naturel que le charpentier travaille sur le toit et que la femme soit dessous » ! L'homme est dehors la femme dedans. L'infériorité de la femme, selon l'homme, est ici évidente !

Plus tard, quand on permettrait à la femme de travailler au dehors, ce sera toujours le moins loin possible de la maison (la longe est toujours là !). A la fabrique, pas de problème : on est à l'intérieur !

Dans l'Antiquité, en Egypte, on remarquera que ce qui est réservé à la femme est considéré comme infamant pour un homme. La femme, par exemple, devait brasser la bouse

de vache et en faire des briquettes pour le chauffage. Dans la Grèce homérique, la femme semble ne valoir guère mieux : lorsque le prêtre Chryséis se présente devant Agamemnon pour racheter sa fille réduite en esclavage, Agamemnon refuse et répond au père : « La vieillesse l'atteindra dans mon palais en Argos, loin de sa patrie, allant et venant devant le métier à tisser, et, quand je l'y appelle, courant à mon lit ». A Rome, on trouve deux groupes de femmes esclaves : les esclaves de travail et les esclaves de plaisir. En Gaule et en Germanie, c'est un peu différent. Les femmes accompagnent leur mari à la guerre. Elles sont de rudes travailleuses. Employées comme manœuvres, elles accouchent, paraît-il, dans un buisson entre deux travaux de terrassement.

AMÉLIORATION PASSAGÈRE DES PREMIERS SURSAUTS

Au Moyen Age, il y a une légère amélioration du sort de la femme, mais les travaux

(Suite en page 6)

Réponse à la lettre de M^{me} Emmelot, de Capetown

J'ai lu avec intérêt et une certaine tristesse la lettre relevant ce qui avait été considéré par une personne habitant l'Afrique du Sud, comme des inexactitudes dans l'article que j'avais écrit pour « Femmes suisses » en novembre dernier. Mme Emmelot redit ce qu'affirment tant de Sud africains blancs : oui, il y a de la discrimination, oui, je condamne en beaucoup de points l'apartheid mais... et s'appuyant sur des détails tels que les nounous noires assises sur des bancs pour Blancs et Noirs et contentes du régime, elle jette quelque discrédit sur les affirmations plus importantes concernant la détresse, le drame de ce pays à deux visages. Le lecteur, rassuré dans sa conscience pour avoir revu les problèmes par le petit bout de la lorgnette se dit : « Une fois de plus, on a beaucoup exagéré ».

Je voudrais souligner :

1. que le régime de l'apartheid est basé sur le racisme, sur l'inégalité érigée en système. Il y a des exceptions, des cas particuliers, des exemples positifs, mais qui ne changent rien à ce fait là. Le système n'a pas été instauré pour que les Africains se développent comme les Blancs, qu'ils soient considérés comme des êtres humains ayant la même valeur, la même dignité, les mêmes droits que les Blancs. Et une législation dont le but n'est pas de servir l'homme mais de préserver une situation devient immédiatement répressive. Voilà l'important. Plus important que de dire : nous sommes contre l'apartheid, mais de voter finalement pour le gouvernement nationaliste sud africain.

2. mes assertions sont toutes basées sur une information exacte. Je n'ai pas cité toutes mes

sources pour ne pas alourdir mon article, mais elles sont à la disposition de quiconque. Je voudrais signaler à Mme Emmelot un document parfaitement

(Suite page 4)

SOMMAIRE

- Page 2 : Cuisines centrales
- Page 3 : Nouvelles romandes : L'offre d'appartements à Genève
- Page 4 : Nouvelles de Suisse alémanique - Les droits des handicapés mentaux
- Page 5 : La secrétaire d'hôtel - Trente ans de captivité de Marie Durand
- Page 6 : La lune à l'ordre du jour

une personne
toujours bien conseillée :



1872

La cliente
de la

**SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE**

Ty. Phoo TEA
DÉLICIEUX - ÉCONOMIQUE